

Civilité Prénom NOM

Adresse

CP VILLE

Paris, le 14 novembre 2024

Objet : FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016 : MISE EN LIQUIDATION

Cher Souscripteur,

Vous êtes porteur de parts A du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) **Siparex XAnge Innovation 2016** (code ISIN FR0012881704), dont le gestionnaire est la Société de Gestion Siparex XAnge Venture.

Quels changements vont intervenir sur votre FCPI ?

Nous vous informons par la présente de la dissolution et de l'ouverture de la période de liquidation du Fonds le 30 novembre 2024. Cette opération a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 02 octobre 2024 et a été portée à la connaissance du dépositaire. Il s'agit d'une étape obligatoire dans la gestion de la fin de vie du fonds qui ne nécessite aucune intervention de votre part.

Durant cette période, l'équipe d'investissement poursuivra la recherche d'acquéreurs afin de céder les titres détenus dans les onze dernières participations encore en portefeuille.

Les produits de ces opérations de cession de titres vous seront versés lors de distributions, qui permettront in fine de procéder à la liquidation finale du FCPI.

Quel est le taux de rendement de votre investissement ?

Pour une part A souscrite à la valeur nominale de 500 €, la valeur liquidative au 31 mars 2024 s'élève à 271,35 €. Votre FCPI a enregistré une performance cumulée de - 45,73% sur l'ensemble de sa durée de vie. Ces pourcentages tiennent compte uniquement de la valeur liquidative, le fonds n'ayant réalisé aucune distribution à ce jour.

La situation du Fonds au 31 mars 2024 (dernière situation auditée) est donc la suivante :

La situation du Fonds au 31 mars 2024 pour une part A est la suivante :

Valeur de souscription :		500 €
Valeur liquidative (VL) :	271,35 €	
Remboursement part A :	<u>0,00 €</u>	
Total VL + remboursements :	271,35 €	
Evolution VL + distribution par rapport à la valeur de souscription :		- 45,73%
Taux de rendement annuel sur la durée de vie du fonds au 31/12/2023 :		- 4,29%

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Quand votre FCPI sera-t-il liquidé ?

La Société de Gestion a décidé de procéder à la dissolution et à l'ouverture de la période de liquidation de votre FCPI, en date du 30 novembre 2024.

Il est à noter que l'opération d'entrée en liquidation du Fonds n'a aucune incidence sur l'avantage fiscal.

Société de Gestion : SIPAREX XANGE VENTURE

5, rue Feydeau Paris • serviceclients@siparex.com • www.siparexfondsfiscaux.com • www.xange.vc

Société par actions simplifiée au capital de 1 372 800 € - 452 276 181 RCS Paris

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 – TVA : FR 24 452 276 181

Nous vous rappelons que la souscription de parts dans ce Fonds vous a permis de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18% du montant investi, dans la limite des plafonds légaux et sous réserve du respect des conditions requises.

Nous vous précisons que l'échéance du FCPI telle que prévue dans sa documentation légale est le 31 décembre 2025.

A la date de ce courrier, le Fonds détient onze participations en portefeuille, pour lesquelles la Société de Gestion recherche activement un potentiel acquéreur en vue de céder les titres détenus au mieux des intérêts des porteurs de parts. La performance finale du Fonds ne sera toutefois connue qu'à l'issue de la cession de ces dernières participations ⁽¹⁾.

Calendrier de cession des participations du portefeuille:

- 1er semestre 2025 : ELUM, ENERTIME, EVANEOS, RAISIN DS Gmbh
- 2nd semestre 2025 : AB TASTY, Le Collectionist, MDOLORIS, POLLEN METROLOGY, SENSORBERG, UBAQ, Wandercraft.

Après établissement des comptes de liquidation sous contrôle des Commissaires aux Comptes, le Fonds procédera à la distribution de la totalité de son actif. Vous en serez informé par courrier.

Attention, pour le bon déroulement de cette opération, vous ne pouvez plus demander le rachat de vos parts à compter de l'envoi de la présente lettre de mise en liquidation à savoir le 14 novembre 2024.

Le règlement du FCPI est disponible, sur demande, auprès de la Société Siparex XAnge Venture.

Votre Conseiller demeure à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez également consulter le site internet www.siparexfondsfiscaux.com.

Nous vous prions d'agréer, cher Souscripteur, l'expression de notre meilleure considération.

Nicolas Rose
Membre du Directoire

Note :

(1) Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.